

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2022

Référence
DCM2022_09_02

Objet de la délibération
DEMANDE DE SUBVENTION

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
08/09/2022

Date d'affichage
08/09/2022

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022 et le Jeudi 15 Septembre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de conseil sous la présidence de THIBAUT Irène, Maire

Présents : Mme THIBAUT Irène, Maire, Mmes : BERTHONECHE Agathe, PASTOUT Nadège, PICARD Christelle, MM : BOUCHERAT Sylvain, DESESSART Nicolas, PAJOT Denis, PORTE Frédéric, TOURATON Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAILLOT Laure à Mme BERTHONECHE Agathe
Excusé(s) : M. JACQUET Patrick

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUCHERAT Sylvain

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION

L'association C2L, groupement de jeunes footballeurs de 5 à 13 ans, sur 25 communes, sollicite la commune de Senneçay pour l'octroi d'une subvention, destinée à l'achat de nouveaux maillots pour les enfants de 5 à 13 ans.

Madame le Maire propose de voter une subvention d'un montant de 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

D'ATTRIBUER une subvention à l'association C2L d'un montant de 70 €.

CHARGE Madame le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/09/2022

Le Maire
Irène THIBAUT

Le secrétaire de séance
M. BOUCHERAT Sylvain



Diffusion sur le site internet de la commune le : 20/09/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Bourges
Le :

Et

Publication ou notification du :